

# Politique Etrangere Du Cameroun Et La Guerre Du Biafra, 1967-1970

**Richard Mbogba**

Doctorant en Histoire

Université de Douala (Cameroun)

Email : [richarsonmbogba@gmail.com](mailto:richarsonmbogba@gmail.com)

doi: <https://doi.org/10.37745/ijhphr.13/vol13n15465>

Published February 23, 2025

---

**Citation** : Mbogba R. (2025) Politique Etrangere Du Cameroun Et La Guerre Du Biafra, 1967-1970, *International Journal of History and Philosophical Research*, Vol.13, No.1, pp.54-65

---

**Résumé** : *La présente étude s'intéresse à la politique étrangère du Cameroun et la guerre du Biafra. Elle traite particulièrement des principes et des enjeux du Cameroun face à ce conflit. Il s'agit d'examiner les déterminants discursifs qui ont influencé l'attitude du Cameroun face à la guerre civile du Nigéria. A la lumière de quelques sources d'archives, écrites et orales, cet article apporte ainsi un éclairage sur les principes cardinaux qui permettent de comprendre la partie de l'activité politique nationale du Cameroun tournée vers le dehors, dont la visée est la maîtrise de l'environnement international, le renforcement de son influence et la maximisation de ses intérêts. En somme, il est question d'examiner, à partir des conventions internationales auxquelles le Cameroun a adhéré et des contingences internes au Cameroun, les motivations générales et particulières qui ont guidé son comportement prudent et réaliste vis-à-vis de la guerre civile du Nigéria.*

**Mots clés** : Politique étrangère, Cameroun, Nigéria, Guerre, Biafra.

---

## INTRODUCTION

Le 30 mai 1967, le lieutenant-colonel Odumegwu Emeka Ojukwu, gouverneur militaire de la région orientale du Nigéria, proclame la sécession de cette partie de la Fédération qu'il rebaptise République du Biafra. Cette déclaration marque le début de la brouille entre le gouvernement fédéral et la région de l'Est du Nigéria, menant à une guerre civile qui a duré jusqu'en janvier 1970. L'une des particularités de ce conflit, c'est son « internationalisation ». En effet, considéré comme une menace interne à un pays africain, la guerre du Biafra a pourtant mobilisé de nombreux acteurs extérieurs africains et non africains. Parmi les acteurs extérieurs africains, figure le Cameroun qui dès le commencement de cette sanglante confrontation, prit fait et cause pour le gouvernement fédéral. Pour bien comprendre le comportement des autorités camerounaises face à cette crise, il est nécessaire d'étudier au préalable, les bases et les supports

sur lesquels elles s'appuient pour expliquer ou justifier la plupart du temps, toutes les initiatives extérieures qu'elles entreprennent.

La démarche dans l'élaboration d'une réponse à cette analyse a consisté en la lecture des discours officiels rédigés par le chef de l'Etat du Cameroun de l'époque, qui nous livre les principes cardinaux de la politique extérieure de son pays. Ces sources ont été complétées par des écrits qui permettent d'avoir une compréhension approfondie de l'action étrangère du Cameroun dans la perspective juridique<sup>1</sup> pour certaines, et d'autres y consacrent une restitution à la fois juridico-politique et historico-sociologique<sup>2</sup>.

Quels sont ces principes qui déterminent, tant du point de vue conceptuel que pratique, le déploiement de la politique étrangère du Cameroun ? Quels en sont les motivations ?

Autrement dit, il est question de passer en revue les principes de sa diplomatie, mieux les principes du déploiement de sa politique étrangère. Et ensuite d'examiner les divers enjeux qui sous-tendent ces principes.

Le rappel des fondements généraux de la politique étrangère du Cameroun, de même que les fondements spécifiques de celle-ci et les défis auxquels elle fait face lors de la guerre du Biafra constituent les axes majeurs de notre réflexion.

### **Les fondements généraux de la politique étrangère du Cameroun**

En tant qu'Etat souverain, le Cameroun a une politique étrangère. Il appartient effectivement à ce qu'on appelle « le monde des Etats », monde éminemment relationnel et interactionnel. La politique étrangère peut être définie comme un modèle de vision, de représentation et de projection de l'Etat hors de son territoire national<sup>3</sup>. Elle est l'instrument par lequel l'Etat tente de façonner son environnement politique international. C'est, d'après Marcel Merle, une politique dont la particularité est d'être dirigée vers le dehors<sup>4</sup>. Le déploiement de celle-ci peut être suscitée par des motivations. Notre travail se propose de présenter les principes généraux dans le cadre des conventions internationales, africaines et non-africaines et les principes propres à la politique étrangère du Cameroun.

---

<sup>1</sup> N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

<sup>2</sup> Y.A. Chouala, *La politique extérieure du Cameroun*, Paris, Karthala, 2014, A. Ndam Njoya, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ, 1976.

<sup>3</sup> F. Charillon (dir), *Les politiques étrangères ; ruptures et continuités*, Paris, La Documentation française, 2001, p.13.

<sup>4</sup> M. Merle, *La politique étrangère*, Paris, PUF, 1984, p.7.

### **Les principes généraux dans le cadre des conventions internationales, africaines et non-africaines.**

L'une des préoccupations à laquelle vont s'atteler la plupart des pays africains après la proclamation de l'indépendance et l'accession à la souveraineté internationale est le souci de vivre dans une Afrique unie et prospère, dans un climat de strict respect de l'indépendance de chacun et des frontières héritées de la colonisation. Cette volonté de préserver la paix et la sérénité est traduite dans les chartes de certaines organisations panafricaines telles que l'OUA et l'OCAM, chargées dans une certaine mesure de réguler les rapports entre Africains, de renforcer la solidarité et la coopération entre les diverses nations, de renforcer la solidarité et la coopération africaine, de libérer totalement le continent du colonialisme. Pour ce faire, certains principes fondamentaux furent arrêtés : le maintien du statu-quo territorial, la non-immixtion dans les affaires internes et externes des autres Etats voisins, proches ou lointains ainsi que la préservation de l'intégrité territoriale. Il sera surtout question dans cette partie d'expliquer ces principes par rapport à la charte de l'OUA.

#### **Le maintien du statu quo territorial**

Après la proclamation de leur indépendance respective, la plupart des pays africains membres de l'OUA décident de conserver les frontières héritées des anciennes puissances coloniales. En fait, il s'agit de respecter les dimensions des territoires nouvellement indépendants. L'adoption de ce principe par les pays africains au lendemain de la proclamation des indépendances vise à prévenir les irrédentismes auxquels faisaient face ceux-ci. Par exemple, la Mauritanie faisait face à l'irrédentisme marocain, la Côte d'Ivoire à la sécession Sanwi<sup>5</sup>. De même que la Somalie, qui voulait regrouper dans un même Etat tous les Somalis<sup>6</sup>. Revendiquait-elle alors le territoire éthiopien de l'Ogaden, le territoire français des Afars et Issas et le Nord-Kenya. Le drame biafrais, qui eut des effets politiques contradictoires au Cameroun occidental réveilla aussi l'irrédentisme latent d'une partie des Anglophones<sup>7</sup>. La volonté de préservation de « *l'uti possidetis juris* » par l'ensemble des pays africains visait alors à n'autoriser une quelconque remise en cause du statu quo et toute visée allant dans ce sens était ainsi proscrite. L'intangibilité des frontières héritées de la colonisation était devenue un principe de la politique étrangère des Etats membres de l'OUA. En conséquence, les pays africains, dans un souci de consolidation de la paix devait donc le maintenir et le respecter car, toute action tentant sa remise en cause aboutirait à la profonde fragilisation des Etats.

#### **La non-immixtion dans les affaires internes et externes des autres Etats**

L'ignorance des formes modernes d'organisation politique et le caractère artificiel des limites frontalières des nouvelles nations africaines furent difficilement pris en compte par les africains. Malgré leur volonté à consacrer la naissance de nouveaux Etats aux frontières bien définies, les Africains ne s'abstenaient pas de s'ingérer dans les affaires internes et externes de leurs voisins.

---

<sup>5</sup> D. Oyono, *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan, 1990, p75.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ph. Gaillard, *Le Cameroun*, tome 2, Paris, l'Harmattan, 1989, p.51.

Cette situation aboutit à la recrudescence d'un certain nombre de conflits violents soit entre Etats soit au sein des jeunes nations membres de l'OUA. A cause des conséquences que cela entraînait, il fut décidé, par accord tacite des dirigeants africains membres de cette organisation que le principe de la non-immixtion des Etats dans les affaires internes et externes d'autres Etats devrait être respecté et honoré.

### **La préservation et le respect de l'intégrité territoriale**

Du fait des conséquences engendrées par la remise en cause du statu-quo et l'ingérence de certains Etats dans les affaires de leurs voisins, l'on aboutit à une nouvelle situation : la menace sur l'intégrité territoriale de l'ensemble des Etats africains membres de l'OUA. Les chefs d'Etats, face à l'enjeu qu'il représentait et revêtait se mirent d'accord pour le respecter. Pour le Cameroun comme pour l'ensemble des Etats africains membres de l'organisation continentale, le respect de ce principe s'avérait primordial. Ils le considéraient comme sacré et conforme aux intérêts vitaux des peuples africains et des territoires récemment indépendants affrontés à des problèmes nombreux et difficiles<sup>8</sup>. Il traduit le droit reconnu à chaque pays de disposer de ses frontières par le maintien du statu-quo et le devoir des autres Etats de les respecter en évitant, non seulement toute ingérence dans ses affaires, mais aussi, l'introduction de toute influence extérieure pouvant être à l'origine de sa désintégration, de sa dislocation ou de son éclatement. Les Etats africains s'accordèrent ainsi de le respecter.

Au total, ces principes directeurs constituèrent une sorte de boussole pour la plupart des Etats africains ayant adhéré à l'OUA. Toutefois, dans le domaine de la politique étrangère, chaque pays a ses propres préoccupations et ces préoccupations ne sont ni immuables, ni inflexibles. Elles sont nécessairement liées à l'individualité, mieux, à la spécificité de chaque acteur étatique dans les relations internationales<sup>9</sup>. Convient-il alors de dire que dans le domaine envisagé, la politique du Cameroun obéit à certaines orientations.

### **Les fondements spécifiques de la politique étrangère du Cameroun**

Les fondements spécifiques peuvent être compris comme les principes majeurs établis par le Cameroun afin de marquer une ligne particulière dans le déploiement de sa politique étrangère. Cette spécificité est sous-tendue par des enjeux divers liés aux questions de politique intérieure du pays.

Comme l'écrivait Narcisse Mouelle Kombi, le Cameroun a un certain nombre de principes qui guident son action internationale<sup>10</sup>. Ils s'articulent autour du principe d'indépendance nationale, de coopération internationale et de non-alignement<sup>11</sup>.

### **L'indépendance nationale**

<sup>8</sup> Anonyme, Le Président Ahidjo déclare : « En ce qui nous concerne, il n'est pas question de reconnaître le Biafra », in la Presse du Cameroun N°5393 du 10 mai 1968, p.1.

<sup>9</sup> N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, ..., p.7.

<sup>10</sup> N. Mouelle Kombi, *La politique étrangère du Cameroun*, ..., p.21.

<sup>11</sup> V.J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.226.

Le Cameroun attache une importance résolue et indéfectible à son indépendance nationale. L'importance que revêt ce principe a amené le Cameroun à l'inscrire dès son accession à l'indépendance dans ses préoccupations de politique étrangère. Le Cameroun le considère comme la condition sine qua non pour l'affirmation d'un Etat, de la préservation de son unité interne. Il participe de son autonomie constitutionnelle et de la place qu'il occupe sur la scène internationale. Il le considère alors comme nécessaire à la fois à la consolidation des Etats et le progrès rapide des peuples africains<sup>12</sup>. Il est synonyme de la lutte vaillamment menée par l'ensemble des compatriotes au prix de leur sang, pour l'acquisition de leur liberté et de la maîtrise souveraine de leur environnement national et international. En conséquence, il rejette toute ingérence dans ses affaires internes, qu'elles soient politiques ou idéologiques. Ce principe est un gage majeur pour tout pays africain d'accéder à une indépendance réelle et de connaître une paix durable :

Il faut que tous les pays africains s'abstiennent de s'ingérer dans les affaires internes des autres pays africains. En effet, si l'ingérence des puissances non-africaines, qu'elles soient européennes, américaines est inadmissible, l'ingérence d'autres pays africains dans les affaires d'autres pays africains est également inadmissible<sup>13</sup>.

Au lendemain de la proclamation de son indépendance, le Cameroun fait justement face à une lutte politique et armée interne, qui oppose les nouvelles autorités aux nationalistes réunis dans l'Union des populations du Cameroun(UPC). Cette lutte mobilise, hormis les acteurs intérieurs, mais également de nombreux acteurs extérieurs<sup>14</sup>. Toute situation qui a fortement impacté la consolidation de la paix, la préservation de l'intégrité territoriale et de l'intégration nationale, gages de développement. L'attachement indéfectible des Camerounais à l'indépendance nationale a à cet effet eu pour enjeu majeur, la maîtrise de son environnement interne, mais aussi externe.

Ainsi, jaloux de sa souveraineté, condition indispensable de son progrès et de son affirmation, le Cameroun refuse-t-il toute ingérence dans ses affaires internes car, cela fragiliserait son unité, conquise et acquise de haute lutte. L'indépendance nationale camerounaise implique alors la maîtrise souveraine de son action nationale et internationale et postule une politique de coopération et de non-alignement. Le président Amadou Ahidjo le souligne avec force dans son premier essai sur la construction nationale :

Précisons-le tout de suite : les nations du monde avec lesquelles nous souhaitons entrer en relation doivent nous considérer en partenaire égal et respecter notre souveraineté....Le Cameroun est ouvert à tout pays qui entend nouer des relations avec lui sur la base de l'égalité, de la réciprocité, du respect mutuel des souverainetés et de la non-ingérence<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Discours prononcé par Ahmadou Ahidjo à Yaoundé à l'occasion de la visite du Président Gowon au Cameroun le 05 avril 1971.

<sup>13</sup> A.N.Y. 1AA 1493, L'Afrique en général.

<sup>14</sup> Dans cette opposition, l'on est en droit de dire aujourd'hui que les nouvelles autorités en place étaient soutenues par le gouvernement français, tandis que de leur côté, les militants du mouvement nationaliste bénéficiaient des aides de l'URSS, de la Chine et de plusieurs pays d'obédience communiste.

<sup>15</sup> Ahmadou Ahidjo, *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine, 1964, p.47 et 49.

### **La coopération internationale et le non-alignement**

La coopération internationale et le non alignement apparaissent comme deux principes cardinaux constants de la politique étrangère du Cameroun, en ce qu'ils sont des corollaires d'affirmation de sa souveraineté.

### **La coopération internationale**

Le Cameroun a fait de la coopération internationale et du non-alignement, les principes de base, mieux les options fondamentales de sa politique étrangère<sup>16</sup>. La coopération dans le strict respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale des divers Etats et ayant pour seul souci :

D'unir nos efforts dans la défense, la préservation et la consolidation de la paix, unir nos efforts pour amener toutes les nations et tous les Etats non à s'affronter, mais à éteindre leurs dissensions. Unir nos efforts dans l'action universelle, pour apporter à chaque citoyen, chaque communauté, chaque pays, plus de mieux être, plus de liberté, plus, d'épanouissement, de bonheur.<sup>17</sup>

La politique internationale du Cameroun traduit donc une double préoccupation du principe de paix et de coopération avec toutes les nations sans discrimination mais dans le strict respect de son indépendance et de ses choix. Elle s'érige en paradigme politique international pertinent pour les pays en développement qui ont besoin de solidarité de l'ensemble des pays du monde pour construire leur modernité économique et sociale<sup>18</sup>. Elle suppose donc un monde davantage solidaire où les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique gouvernent les relations entre les nations. La coopération sans exclusive s'affirme comme une conséquence du non-alignement.

### **Le non-alignement**

Quant au non-alignement, c'est dans le strict respect de ses choix. Le Cameroun refuse ainsi de cautionner la politique des blocs et des luttes idéologiques qui en découlent. Avait-il participé à cet effet à Bandoeng du 17 au 24 avril 1955 à la conférence du mouvement des pays non-alignés, animée par quelques pays d'Afrique et d'Asie dont quelques-uns des objectifs majeurs avaient été :

- La poursuite d'une politique indépendante basée sur la coexistence pacifique ;
- La non-participation à toute alliance militaire multilatérale ;
- et surtout la non-participation aux alliances militaires bilatérales avec les superpuissances<sup>19</sup>.

Le Cameroun entend ainsi le non-alignement comme la coexistence pacifique des Etats à systèmes sociaux différents. Cela suppose que l'on reconnaisse à chaque peuple, le droit de résoudre, en toute indépendance ses propres affaires sans ingérences étrangères. Cela sous-

<sup>16</sup> J. Keutcha, *Un pays, des hommes, un continent*, Noisel, Les Presses du Management, 1991, p.115.

<sup>17</sup> A.N.Y. 1AA 1493, L'Afrique en général.

<sup>18</sup> Y.A. Chouala, *La politique extérieure du Cameroun, ..., p.23.*

<sup>19</sup> J. Keutcha, *Un pays, des hommes, un continent, ..., p.115.*

entend enfin le libre choix devant tous les problèmes, libre détermination dans les affaires internationales, la liberté de contribuer à apporter aux problèmes mondiaux une solution conforme à ses intérêts, à sa personnalité propre, à sa conception du monde et du destin de l'humanité.<sup>20</sup> Le principe de politique extérieure sous-jacent à la doctrine de non-alignement est celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats<sup>21</sup>. Par exemple, le rejet de l'alignement servile derrière les grandes puissances qui exerçaient une domination quasi-hégémonique dans le monde, et qui fut la manifestation de l'indépendance du Cameroun ainsi qu'une expression de son acte de pleine souveraineté, fut défendu par le président Ahmadou Ahidjo en ces termes :

Le non-alignement apparaît tout simplement comme une affirmation de notre personnalité sur le plan international, une volonté d'indépendance, c'est-à-dire d'exercer pleinement notre libre arbitre dans les affaires internationales<sup>22</sup>.

Le président Ahidjo est en effet conscient de ce qu'il n'est pas facile pour un Etat, de garder son libre arbitre. Surtout dans ce monde dur et impitoyable, où les grandes puissances, malgré les déclarations-les bonnes déclarations-en réalité, directement ou indirectement, cherche à influencer les décisions des moyens et petits Etats<sup>23</sup>.

Il convient cependant de se demander si le déploiement du Cameroun à l'extérieur ne s'explique que par le seul respect des principes de sa politique étrangère en termes de motivations générales et particulières. Surtout dans ce cas où la situation de trouble au Nigéria devient inquiétante même pour les Etats limitrophes qui constituent son voisinage immédiat.

### **Les défis de la politique étrangère du Cameroun face à la crise du Biafra : une analyse géopolitique**

Les enjeux divers peuvent être assimilés aux motivations particulières qui ont poussé le Cameroun à prendre position face au conflit nigérian. En effet, les options diplomatiques d'un Etat, en dehors des simples discours sur la coopération bilatérale ou multilatérale dépendent fondamentalement des intérêts nationaux de chaque pays, selon le vieil adage : « il n'y a pas d'amitié entre les Etats, il n'y a que les intérêts ». Et le Cameroun n'échappe pas à cette règle.

### **Des questions de politique intérieure**

L'une des préoccupations majeures à laquelle font face les autorités camerounaises apparaît sur le plan territorial. Lorsque la guerre éclate au Nigéria en 1967, le Cameroun qui vient de vivre dans certaines régions une guérilla soldée par plusieurs morts, reste concerné en premier chef par l'impératif d'entretenir la paix. Il est donc de ce point de vue écrasé lui aussi par le poids

---

<sup>20</sup> Ahmadou Ahidjo, Par lui-même, Monaco, éd. Paul Bory, 1968, pp.96-97.

<sup>21</sup> Y.A. Chouala, *La politique extérieure du Cameroun*,...,p.20.

<sup>22</sup> Ahmadou Ahidjo, *Fondements et perspectives du Cameroun Nouveau*, Aubagne-en-Provence, Saint Lambert Editeur, 1976, p.120.

<sup>23</sup> *Recueil des discours présidentiels 1968-1973*, 3<sup>ème</sup> Edition, N°4343, 17 mars 1983, p.174.

des forces centrifuges qui donnent les insomnies aux autorités compte tenu de la subsistance en son sein du spectre de la division et de la guerre.

Au Cameroun occidental dont le territoire est proche du foyer de guerre nigérian d'une part, les relations entre les autorités de la partie fédérée et celles de l'Etat fédéral connaissent une sérieuse instabilité. La fédération née le 1<sup>er</sup> octobre 1961 est encore fragile. Certes, le président vient de réussir le pari de regrouper au sein d'un seul parti toutes les forces politiques du pays ; mais, au moment où éclate la guerre du Biafra, le contrôle du Cameroun occidental échappe encore en partie aux dirigeants du pays. Il y a surtout que cette partie de la fédération camerounaise qui, avant 1961 dépendait très largement du Nigéria, risquait d'être contaminée par « le mal biafrais ». Par exemple, les activités politiques menées par une importante frange de l'Union des Populations du Cameroun(UPC) installée à Kumba et qui entretenait divers contacts avec les opposants upécistes réfugiés au Nigéria engendraient une inquiétude assez consistante pour le gouvernement fédéral du Cameroun.<sup>24</sup>

Au Cameroun oriental d'autre part, plusieurs foyers de tension menaçaient aussi de façon palpable l'unité nationale. La tension entre le Nord musulman et le Sud chrétien était perceptible. De plus, la survivance du problème Bamiléké constituait une épine au pied du gouvernement du Cameroun. Ainsi, la politique appliquée par Ahidjo au cours de ces années visait-elle à réduire les derniers foyers de l'opposition qui continuaient de menacer considérablement la paix et la tranquillité. Les assassinats de certaines figures politiques et personnalités tels que le député Mopen Noé en 1963 et les enseignants Suisses en 1968 à l'Ouest-Cameroun, confirmaient le spectre de la rébellion dont l'un des éminents leaders encore en vie, Ernest Ouandié, causait d'énormes difficultés au gouvernement fédéral. Le gouvernement camerounais redoutait que les ambitions et les velléités sécessionnistes exprimées par les Igbos du Biafra au Nigéria, ne fassent tâche d'huile chez certaines populations du Cameroun notamment dans la partie occidentale et au Cameroun oriental. En particulier chez les Bamilékés. De ces derniers, Philippe Decraene écrivait ce qui suit :

Les Bamilékés dont l'aire d'habitat se situe dans le Sud-Ouest, près de la frontière du Nigéria, s'adaptent à merveille aux impératifs de la vie moderne, comme les Igbos du Nigéria...Les Bamilékés peuvent constituer une chance exceptionnelle pour le Cameroun ou au contraire se trouver à l'origine d'une grave déstabilisation. Cette menace est d'autant plus réelle qu'ils entretiennent d'étroits rapports avec certaines tribus «cousines» de l'ancien Cameroun sous-mandat britannique.<sup>25</sup>

Enfin, il y a lieu de rappeler que les menaces sur l'unité interne du Cameroun provenaient également des influences extérieures. Les rebelles et opposants au régime de Yaoundé installés dans la plupart des pays voisins, proches ou lointains tels que le Congo(Brazzaville), la Guinée Konakry, le Gabon, le Ghana...menaient plusieurs activités subversives et pouvaient être,

<sup>24</sup> Entretien avec Léonard Mpouma, ancien secrétaire général adjoint de la Présidence de la République du Cameroun (1968-1970), Ministre à la retraite, réalisé le 27 octobre 2003 à Essos-Yaoundé-Cameroun.

<sup>25</sup> P.Decraene, *L'Afrique centrale*, Paris, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 1989,p.48.

comme au Nigéria, à l'origine d'une véritable crise politique interne. Le cas des rebelles camerounais installés au Congo-Brazzaville inquiétait suffisamment les autorités de Yaoundé.<sup>26</sup>

Au total, les deux jeunes Etats, camerounais et nigérian, faisaient face sur le plan interne aux mêmes menaces, animées par « les forces de la division » qui remettaient en cause l'autorité du pouvoir central et qui critiquaient sans cesse toutes ses initiatives. Il était donc à craindre que l'exemple biafrais n'inspire certaines velléités camerounaises.

### **Les relations bilatérales entre le Cameroun et le Nigéria**

Le Cameroun et le Nigéria sont d'abord des acteurs de la scène internationale soucieux de préserver leurs nombreux intérêts. L'existence de bonnes relations entre les deux Etats est de ce fait indispensable, non seulement du fait de leur proximité géographique, mais aussi du fait des divers enjeux et intérêts qui les lient. Ces intérêts peuvent être d'ordre politique, économique, diplomatique, socio-culturel et même stratégique.

Sur le plan politique, le Cameroun et le Nigéria partagent le fédéralisme comme système étatique. Ils sont tous deux des Etats fédéraux constitués d'un ensemble d'Etats fédérés dont la cohabitation est loin d'être consolidée. Ils partagent ainsi, à quelques différences sensiblement, les mêmes préoccupations politiques intérieures et extérieures. Le partage de ces préoccupations est renforcé par de fréquentes visites conjointes d'amitié et de travail dans le cadre bilatéral. Les visées dans le cadre de la politique africaine sont communes : lutte contre le racisme, libération de l'Afrique, développement économique du continent africain, mêmes visées en matière de politique étrangère.<sup>27</sup> La visite de Sir Ahmadou Bello, Premier Ministre du Nigéria septentrional, invité à Garoua au Cameroun par le Président Ahidjo en 1965 marqua ainsi un renforcement de cette coopération politique. Bien plus, le Cameroun, à travers Ahidjo, entretenait de bons contacts avec les autorités, tant civiles que traditionnelles de Yola, capitale historique de l'Adamaoua et voisine de Garoua, ainsi que Maïduguri, chef-lieu de Bornou.<sup>28</sup> Les rapports entre les présidents Ahidjo et Gowon étaient également d'estime réciproque.

Sur le plan économique, les économies des deux pays sont tributaires l'une de l'autre. Du fait de la proximité géographique, de nombreux échanges commerciaux sont fréquents. L'importance de l'activité économique amène les deux Etats à signer le 16 février 1963, un accord de coopération bilatérale traitant entre autre des problèmes économiques, des questions commerciales et des mouvements des personnes et des biens.<sup>29</sup> Toutes ces démarches ont pour

---

<sup>26</sup> Membres actifs ou Combattants : 144 ; Agents de liaison et de renseignements : 22 ; Souteneurs de la rébellion : 16 ; Sympathisants : 3. Soit un total de 185 membres capables de constituer une milice, mener des actions subversives et tenter une action déstabilisatrice au Cameroun.

<sup>27</sup> Ndi Fontah mo Nyamdi, « Cameroon Nigéria-Relations, 1958-1978 », mémoire de DESS en relations internationales, IRIC, 1979, p.30.

<sup>28</sup> P. Gaillard, *Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, GROUPE JEUNE AFRIQUE, 1994, p.176.

<sup>29</sup> A. Ndam Njoya, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ, 1976, p.216.

but commun de se consacrer à la seule bataille qui vaille la peine pour tout pays et tout peuple dignes : la bataille du développement.

Sur le plan diplomatique, les liens d'amitié, de fraternité et de coopération qui unissent les peuples nigérian et camerounais sont non négligeables. Pour preuve, malgré la crise qui les opposa entre 1960 et 1963 au sujet des séquelles de la mésentente qui émailla les rapports entre la Grande-Bretagne et le Cameroun après le rattachement du Cameroun Septentrional au Nigéria, les deux pays vont plutôt s'empressez de régir leurs rapports dès le 16 février 1963 par un accord de coopération bilatérale. Et en 1965, une commission mixte Cameroun-Nigéria sur les frontières fut créée. La première réunion se tint à Ekom en territoire nigérian.

Il est important de souligner que le Cameroun, dans sa politique pragmatique de bon voisinage, préfère avoir de bonnes relations avec le cercle proche de sa diplomatie ; entendu ici comme la ceinture diplomatique constituée par les pays limitrophes avec lesquels il est confronté aux problèmes similaires notamment la défense du territoire national, l'organisation d'une politique économique et sociale, la sécurisation des frontières. Pour ce faire, l'un des principes qu'il a en partage avec les Etats limitrophes et plus particulièrement le Nigéria est commandé par la pratique du principe de bon voisinage qui puise son fondement dans les normes définies par les conventions interafricaines. Ainsi, dès les premières années de la proclamation de son indépendance, Yaoundé fit de Lagos, l'un des pôles de sa diplomatie. Le président Ahidjo y enverra S.E Haman Dicko, l'un des « grands ambassadeurs » du Cameroun.<sup>30</sup> La prise de cette initiative exprimait de façon significative l'intérêt qu'il accordait à ce pôle de sa diplomatie car, l'ambassadeur résidait dans la capitale du pays dont l'importance était la plus grande. Important pour le Cameroun aussi parce qu'il couvre la majorité des Etats de l'Afrique occidentale, et également parce que le Nigéria est le plus grand et puissant voisin du Cameroun.

Sur le plan socio-culturel, le Cameroun et le Nigéria partagent en commun la langue anglaise. Le Nigéria a joué un rôle déterminant dans la formation de certains cadres camerounais. Aux premières heures des années d'indépendance, la plupart des premiers politiciens, médecins, éducateurs, journalistes et ingénieurs originaires du Cameroun occidental avaient fait une partie ou la totalité de leurs études au Nigéria.<sup>31</sup> De même, plusieurs Camerounais, surtout dans les villes situées à la frontière nigéro-camerounaise jouissaient d'une appartenance culturelle des deux Etats.

Au total, le Cameroun, en dépit de quelques inquiétudes du fait de certains problèmes dus aux incidents au niveau de la frontière commune, évitait d'entretenir avec le Nigéria un conflit ouvert. Ainsi, les prétentions qu'affichaient Ojukwu sur la presqu'île de Bakassi au large de laquelle les forages de pétrole camerounais sont très prometteurs allaient-t-elles certainement

<sup>30</sup> Il s'agit d'un Ambassadeur ayant représenté le Cameroun au moins pendant 15 ans à l'étranger. Haman Dicko en totalisait 22.

<sup>31</sup> V.J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985*, ....p.239.

peser sur son futur comportement.<sup>32</sup> Cette partie du Cameroun étant considérée comme l'une de ses chevilles nourricières dont l'importance stratégique et économique n'est plus à démontrer.

### **Les visées de politique extérieure africaine et non-africaine du Cameroun**

Situé entre l'ex AEF et le Zaïre francophone à l'Est et au Sud, et le Nigéria anglophone à l'Ouest, carrefour des peuples et des religions, le Cameroun a un rôle éminent à jouer dans une Afrique victime d'incessants bouleversements :

En Afrique, nous sommes le plus grand. Nous avons par conséquent l'impérieux devoir de monter le chemin de la véritable unité de l'Afrique. Toute autre attitude sans aucun doute, entraînera l'ossification des divisions, que nous n'avons jamais cessé de condamner, et qui sont contraires à la volonté réelle des populations africaines...Il faut le dire ici, la République Fédérale du Cameroun aura un rôle éminent à jouer dans l'Afrique unie de demain...Elle se doit de servir de pont entre l'Afrique d'expression anglaise, dans la mesure où la réussite de la réunification a démontré la possibilité d'une cohabitation fructueuse entre elles...<sup>33</sup>

Depuis son indépendance effectivement, le Cameroun estime être un sujet à part entière du droit international, c'est-à-dire comme le souligne Adamou Njoya citant Madame Bastid : « Une autorité indépendante de toute autre autorité politique...possédant la souveraineté, c'est-à-dire un pouvoir qui n'est soumis juridiquement à aucun autre ». Par conséquent, depuis les années 1960-1961, le Cameroun est à même d'influencer l'évolution du droit international par une action directe dans le cadre bilatéral, régional ou universel par une participation active à la vie internationale.

### **CONCLUSION**

Le mouvement présenté dans cet article a pour objectif de ressortir les idées-forces qui ont constitué pour le Cameroun, l'ossature de son principe de vision et le référentiel de sa logique de projection et d'action face à la guerre du Biafra. Les principes directeurs usagés ici s'ordonnent autour des motivations générales contenues dans la plupart des chartes et conventions internationales auxquelles il a adhéré telles que l'ONU, l'OUA et l'OCAM. Mais également, autour des motivations particulières ressorties par les principes d'indépendance nationale, de la coopération internationale et du non-alignement, ainsi que celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

---

<sup>32</sup> Le lieutenant-colonel Odumegwu Emeka Ojukwu dans sa proclamation d'indépendance de la région orientale mentionne que la limite de son territoire, la République du Biafra, s'étend au-delà du Rio-Del Rey, englobant ainsi la presque île de Bakassi.

<sup>33</sup> ANY. 1493, l'Afrique en général. Discours prononcé par Ahmadou Ahidjo au Congrès de l'UNC à Ebolowa en juillet 1962.

Au total, dans la dynamique de participation au solutionnement de la guerre du Biafra, le Cameroun a bel et bien reposé son action sur les éléments doctrinaux fondamentaux de sa politique étrangère et sur la préservation de certains intérêts nationaux et vitaux. Cette posture lui a permis, en tant qu'Etat souverain de maîtriser son environnement international, de renforcer son influence et sa respectabilité internationales ainsi que de maximiser ses intérêts nationaux.

L'attitude du Cameroun face à la guerre du Biafra, qualifiée de réaliste et d'empreinte de sagesse, a contribué à son rayonnement diplomatique au début des années 1970.

## BIBLIOGRAPHIE

Aji James (2003), « The dynamics of Cameroun-Nigerian Relations, 1993-2002 », mémoire de DESS en relations internationales, IRIC.

Amadou Ahidjo (1968), *Par lui-même*, Monaco, éd. Paul Bory.

.....(1964), *Contribution à la construction nationale*, Paris, Présence Africaine.

.....(1976), *Fondements et perspectives du Cameroun Nouveau*, Aubagne-en-Provence, Saint Lambert Editeur.

Anonyme (1968), Le Président Ahidjo : « En ce nous concerne, il n'est pas question de reconnaître le Biafra », in *la Presse du Cameroun* N°5393 du 10 mai. P.1.

Charillon Frédéric (2001), *Les politiques étrangères ; ruptures et continuités*, Paris, La Documentation française.

Chouala Yves Alexandre (2014), *La politique extérieure du Cameroun*. Doctrines, acteurs, processus et dynamiques régionales, Paris, Karthala.

Decraene Philippe (1989), *L'Afrique centrale*, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes.

Eboua Samuel (1995), *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, l'Harmattan.

Gaillard Philippe (1994), *Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, GROUPE JEUNE AFRIQUE.

.....(1989), *Le Cameroun*, tome 2, Paris, Editions l'Harmattan.

Keutcha Jean (1991), *Un pays, des hommes, un continent*, Noisel, les Presses du Management.

Kuoh-Tobie Christian (1991), *Une fresque du régime Ahidjo 1970-1982*, Paris, Karthala.

Merle Marcel (1984), *La politique étrangère*, Paris, PUF.

Mbogba Richard (2004), « Le Cameroun face à la guerre civile du Nigéria : Principes et enjeux, 1967-1970 », mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Mouelle Kombi Narcisse (1996), *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan.

Ndam Njoya Adamou (1976), *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ.

Ndi Fontah mo Nyamdi (1979), « Cameroon Nigeria Relations, 1958-1978 », mémoire de DESS en relations internationales, IRIC.

Ngo Victor Julius, *Cameroun. Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER.

Oyono Dieudonné (1990), *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan.